



ARRÊTÉ N°71/2026

**Circulation Interdite
VC05 Le Bois Butte
Du 05 au 11 Mai 2026
(1 jour sur la période)**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison d'une opération d'abattage d'arbres en bord de voie, la circulation et le stationnement au droit du chantier seront interdits sur la voie communale n°05 Le Bois Butte entre le 05 et 11 mai 2026.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les services techniques.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers.

Fait à QUÉVERT, le 04/05/2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 6 mai 2026